

## APPEL DE PROJETS 2024

### Programme d'intégration des arts au paysage urbain

Créé en 2023 dans la foulée de l'adoption de la première politique culturelle de la ville de Pincourt en 2022, le Programme d'intégration des arts (PIA) vise principalement à :

- embellir la ville de Pincourt par l'intégration de l'art mural sur l'ensemble du territoire
- créer une image de marque pour la Ville en tant que destination des arts et, à terme, proposer un circuit artistique et récréotouristique intéressant pour la population locale et régionale
- favoriser le développement du secteur artistique et culturel à tous les niveaux, tout en assurant de réaliser des œuvres de qualité.

Pour ce faire, la Ville de Pincourt procède par appel de projets pour l'année 2024, en acceptant les propositions de murales extérieures publiques provenant de la part :

- de nos écoles, commerçants, églises, institutions, propriétaires fonciers, publics et locaux
- d'artistes autonomes de toute provenance, dans la mesure où le projet est réalisé sur un édifice public situé sur le territoire de Pincourt et qu'une entente de partenariat soit soumise avec la présente.

Le budget maximal accordé en 2024 est de 25 000 \$ pour la réalisation d'un ou de plusieurs projets, et ce, en fonction de la recommandation finale du comité de sélection du PIA.

Le programme vise la création d'un minimum d'une œuvre par année au cours des prochaines années. Une proposition non retenue pourra conséquemment être resoumise lors d'une année subséquente.

Chaque proposition sera évaluée en deux étapes :

1. Votre demande sera automatiquement soumise pour vérification en conformité avec le Règlement n° 929 relatif à l'art mural public (obligatoire). Veuillez consulter le règlement sur notre site Web, dans la section des règlements municipaux sous l'onglet « Arts et culture » au : <https://www.villepincourt.qc.ca/fr/la-ville/legal/reglements-municipaux> afin de vous conformer audit règlement, sous peine de rejet du projet.
2. Évaluation qualitative du projet par le comité de sélection PIA selon les critères généraux de ce document d'appel de projets.

Les conditions générales de l'appel de projets sont :

- a) La thématique des projets devra avoir un lien direct avec la mission de l'organisme ou un fait historique de la ville de Pincourt.
- b) Le demandeur devra s'engager à assurer une pérennité minimale de l'œuvre de cinq (5) ans incluant les réparations ou retouches requises au cours de la durée de vie confirmée de l'œuvre.
- c) Les projets sélectionnés feront l'objet d'un protocole d'entente entre la ville de Pincourt et le demandeur, dans lequel la Ville pourrait inclure certaines conditions additionnelles à l'octroi de la subvention.
- d) Les projets sélectionnés seront remboursés selon les dépenses réelles sans dépasser le montant maximal autorisé, et ce, sur présentation d'une reddition de compte détaillée incluant les factures et reçus originaux.
- e) Les surfaces non permanentes ou de type « conteneurs » ne sont pas admissibles au PIA.
- f) Les projets retenus devront mentionner la contribution de la ville de Pincourt via son programme PIA lors de toute communication et inclure le comité PIA lors de tout événement public relié au projet.
- g) La ville de Pincourt s'engage à retenir ni une, ni plusieurs, ni aucune des propositions reçues.

Chacune des sections du formulaire de dépôt de projet ci-après correspond à un critère d'évaluation, tel qu'établi par le comité de sélection PIA.

Assurez-vous de bien compléter toutes les sections en détaillant le plus possible votre projet. Assurez-vous de joindre tous les documents nécessaires à l'évaluation complète de votre projet. Au besoin, joignez tout document descriptif complémentaire jugé pertinent en prenant soin de faire référence dans votre demande.

Pour toute question concernant cet appel de projets, veuillez communiquer avec M. Simon Grenier, chargé de projets, au (514) 453-8981 poste 230.



## ATTENTION

Pour l'appel de projets 2024 : la date limite pour soumettre votre proposition de projet est le : **jeudi 22 février 2024 avant 16 h 45**

### Document physique :

Ville de Pincourt  
A/S de M. Simon Grenier  
919, chemin Duhamel  
Pincourt (Québec) J7W 4G8

### Document électronique :

[s.grenier@villepincourt.qc.ca](mailto:s.grenier@villepincourt.qc.ca)

Les responsables seront avisés du statut de leur projet vers la mi-mars 2024.

Exemple de murale (projet pilote) réalisée par la ville de Pincourt à la piscine municipale à l'été 2023

## Jeu dans l'Océan

Les dauphins qui se amusent représentent bien l'aspect ludique de la piscine municipale tant au niveau du jeu libre que de la méthode d'enseignement de la natation par le jeu fréquemment employée par l'équipe des sauveteurs.





Détails techniques de votre projet	
Adresse des travaux	Emplacement
Êtes-vous propriétaire de l'emplacement des travaux?	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <b>(joindre une autorisation ou lettre d'intention avec le propriétaire)</b> <b>Note aux écoles : fournir une autorisation du Centre de Services scolaire</b>	
Mur / Façade proposée <b>(joindre une photo)</b>	
Dimensions et superficie totale	
Surface de revêtement (bois, brique, métal, autres)	
Votre projet prévoit-il une préparation de la surface (travaux, apprêt, etc.)?	
Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Spécifiez	
Type de peinture/enduit que vous comptez utiliser	
Votre projet prévoit-il une protection de la surface (enduit anti-graffiti)?	
Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Spécifiez	
Visibilité (décrivez les endroits desquels votre projet sera visible . distance approximative)	
Vous ou votre organisme possède-t-il une assurance en responsabilités civiles pour la durée des travaux?	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <b>Joindre une copie de votre attestation d'assurance</b> <b>Une attestation d'assurance sera exigée avant l'autorisation finale</b>	
Votre organisme s'engage à assurer la pérennité et l'entretien de votre projet pour une période de	
<input type="checkbox"/> 1 à 4 ans <input type="checkbox"/> 5 à 10 ans <input type="checkbox"/> Plus de 10 ans	







### 3. Étapes de réalisation du projet - Échéancier

Actions	Mois/Date
Réponse du comité d'intégration des arts	Mi-mars

#### Calendrier sommaire

Date de début \_\_\_\_\_

Date de fin \_\_\_\_\_

**\* Veuillez noter que le projet doit se réaliser avant la fin de l'octobre 2024**

#### 4. Prévisions budgétaires

Présentez-nous les détails des dépenses de votre projet. Les dépenses sujettes à des contrats de service ou d'honoraires professionnels, achats ou locations diverses doivent être détaillées et appuyées de documents. **Veillez joindre une copie de vos soumissions, contrats ou ententes de services préliminaires, recherches de prix, etc. à votre demande.**

Les salaires et dépenses internes (frais de bureau, main-d'œuvre, etc.) du demandeur ne seront pas considérées.

Les montants présentés doivent inclure les taxes nettes, notamment dans le cas de certains organismes admissibles à un remboursement de taxes.

DÉPENSES	DESCRIPTION DÉTAILLÉE	MONTANT PRÉVISIONNEL (incluant taxes nettes)
Contrat de services ou honoraires professionnels		\$
Achat de matériaux		\$
Location d'équipement		\$
Publicité externe		\$
Autre (spécifiez)		\$
Autre (spécifiez)		\$
Autre (spécifiez)		\$
<b>TOTAL DES DÉPENSES DU PROJET (incluant les taxes)</b>		<b>\$</b>

## 5. Financement du projet

Veillez spécifier votre contribution financière au projet ainsi que tous les autres partenaires financiers en indiquant si leur engagement est ferme. **Les lettres ou ententes confirmant leur engagement doivent être incluses à la demande.**

Sources de revenus	Précisez	Conf Oui	Conf Non	Montant
Autres subventions gouvernementales				\$
Commandites privées				\$
Autres sources				\$
Contribution directe du demandeur	Montant que vous accorderez vous-même au projet			\$
<b>Demande au Programme d'intégration des arts pour ce projet</b>				\$
<b>TOTAL DES REVENUS (ce montant doit être équivalent au coût total du projet, tel que spécifié au tableau 4)</b>				\$

## 6. Documents à inclure

### OBLIGATOIRE

- Formulaire de demande dûment complété
- Entente de partenariat avec le propriétaire du mur visé au projet **(si nécessaire)**
- Ébauche ou croquis de l'œuvre - doit être représentatif de l'œuvre réelle
- Copie de votre attestation d'assurances responsabilités civiles
- Copie des ententes de services, recherches de prix, soumissions, etc.
- Quelques éléments du portfolio de l'artiste proposé **(si retenu)** ou adresse Web
- Lettres d'engagement pour les autres partenaires financiers **(si applicables)**
- Tout autre document que vous jugerez pertinent à une meilleure compréhension de votre projet

## 7. Déclaration du demandeur

Nous attestons que les renseignements contenus dans cette demande ainsi que tous les documents s'y rattachant sont complets et véridiques.

Nous comprenons que cette demande sera évaluée par le comité du Programme d'intégration des arts au paysage urbain de la ville de Pincourt et que celui-ci soumettra ses recommandations au conseil de ville qui prendra la décision finale quant à l'octroi d'une aide financière.

Nous comprenons que cette décision est finale et sans appel.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Nom (lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Nom (lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Date